

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Vendémiaire, an VII.



Prise par les Anglais d'un aviso envoyé par Buonaparte au directoire. — Décret impérial publié à Constantinople sur la descente des Français en Egypte. — Ordre donné par la Porte pour rassembler les milices de la république de Raguse. — Conditions du cartel pour l'échange des prisonniers français et anglais. — Découverte d'une conspiration tendante à délivrer les prisonniers d'état de la république helvétique.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 16 fructidor.

« Sa hautesse a déclaré avec toutes les formalités usitées, la guerre à la France. Aussi-tôt après la publication, le citoyen Ruffin, chargé d'affaires de la république française, a été mis au château des Sept Tours; les autres individus de la nation française ont été arrêtés & transportés à Pera. Les marchandises & autres biens appartenans aux français ont été séquestrés.

« Le 9, la flotte russe, composée de 12 vaisseaux de ligne, parut dans le canal de Constantinople, ce qui n'avoit jamais été accordé. Le 11, elle profita du vent favorable & passa le détroit des Dardanelles, pour se rendre dans la Méditerranée. On prétend qu'elle sera suivie de plusieurs bâtimens de transport, ayant à bord des troupes de débarquement.

« Le courrier arrivé ici pour apporter au ministre d'Angleterre la nouvelle de la défaite de la flotte française par l'amiral Nelson, nous a appris que la flotte anglaise avoit pris un aviso expédié par le général Buonaparte, qui portoit des dépêches au directoire pour lui apprendre la situation dans laquelle il se trouve. Selon ces dépêches sa situation est critique, la maladie faisant des ravages dans son armée. Il mande encore au directoire que les bays d'Egypte & les pachas de la Palestine & de la Syrie avançaient de toutes parts, ainsi que les Arabes, dont la cavalerie harceloit continuellement son armée. Le général finit par demander de prompts secours à la France, & observe qu'étant obligé de laisser des garnisons dans toutes les villes conquises pour contenir les mécontents, son armée sera trop disséminée & il ne pourra pénétrer plus avant.

Traduction littérale du décret impérial promulgué à la sublime Porte, le 15 fructidor.

« A vous, kaimakam pacha, celles-ci sont adressées.
« Depuis que le suprême visir Izzed Mahomed pacha a rempli cette charge, des instructions lui furent constamment données de soigner la défense des territoires ottomans

& d'être toujours sur ses gardes contre les complots de l'ennemi. Par des motifs intéressés, il a pourtant tout négligé, à l'exception de ses propres avantages; de sorte qu'ignorant lui-même les projets de ces immondes & infidèles, les Français, il n'en a pas averti à tous les habitans d'Egypte.

« Quand ces malheureuses nouvelles sont parvenues à notre onie impériale, un mois entier après cet événement insoutenable, tels furent notre douleur & notre chagrin, que nous prenons Dieu à témoin des larmes qui ont coulé de nos yeux, & que le repos & le sommeil se sont enfuis loin de nous.

« Nous l'avons donc d'abord déposé de la charge de grand-visir, & nous avons nommé à sa place Juffuff pacha, gouverneur d'Erzerum; & jusqu'à son arrivée à notre sublime Porte, nommons & constituons vous Mustapha bey pour être kaimakan.

« Or, étant juste que tous vrais croyans se battent contre ces malheureux infidèles, les Français, & étant devenu un devoir indispensable pour notre personne impériale, d'arracher les territoires bénis de leurs mains damnées, & de venger les insultes faites aux musulmans; aucun délai quelconque ne doit survenir, en attendant l'arrivée du nouveau visir; mais les mesures les plus vigoureuses doivent être suivies en les attaquant par terre & par mer.

« C'est pourquoi, dans une délibération avec les illustres lanyas, ministres & chefs, nos sujets, il faut, avec pleine confiance en Dieu & son prophète; que vous choisissiez les moyens les plus efficaces pour délivrer la province d'Egypte de la présence de ces scélérats. Vous ferez connoître à tous les vrais croyans, dans les quartiers respectifs, que nous sommes en guerre avec les Français; & changeant la nuit en jour, vous dirigerez vos derniers efforts à obtenir contre eux une vengeance éclatante.

« Vous adopterez la conduite la plus vigilante pour préserver nos autres provinces mahométanes & nos frontières impériales des complots & des artifices de l'ennemi, en mettant un renfort d'hommes & de munitions dans chaque port & place forte.

« Vous dirigerez aussi votre attention zélée à assurer aux habitans de notre résidence impériale, une quantité nécessaire de provisions journalières, & vous veillerez à toutes les affaires en général, jusqu'à ce que le suprême visir soit arrivé.

« Nous porterons toute notre attention à vos opérations, & que le tout-puissant Dieu ordonne à sa faveur divine d'accompagner notre entreprise, & qu'il nous rende heureux dans la défense de notre cause.»

Le visir disgracié s'est constamment montré disposé en faveur des Français, & le nouveau visir Juffuff pacha a résidé pendant quelque-tems à Londres en qualité d'ambassadeur de la sublime Porte. Il n'y a pas encore un an qu'il a quitté cette ambassade pour retourner à Constantinople.

Note du Rédacteur. Nous devons observer, une fois pour toutes, que, vu l'éloignement des lieux & la difficulté des communications, nous sommes obligés, comme tous les journaux, de puiser la plupart des nouvelles de Turquie & d'Egypte dans les gazettes étrangères & surtout dans les feuilles allemandes, presque toutes dévouées à la nouvelle coalition. Leurs récits, & notamment ceux du *Mercur de Ratisbonne* où nous prenons la piece & les détails ci-dessus, sont fort suspects: ils ne doivent donc être accueillis qu'avec une extrême défiance, parce qu'ils sont pour le moins fort exagérés. Mais il faut, ou que nous laissons languir l'impatience publique qui demande à être instruite de ce qui se passe dans nos contrées dont la situation nous intéresse tant aujourd'hui, ou que nous leur offrons, sur la foi des gazettes étrangères, des faits qui peuvent être des erreurs. Il nous semble, au reste, que nul danger n'est plus à craindre lorsque nous avons averti la curiosité des pièges dont elle doit se garantir, & le patriotisme des exagérations qui ne peuvent point palmer, parce qu'il y a toujours beaucoup à rabattre de tous les périls que créent contre nous l'imagination & la malveillance de nos ennemis, & des écrivains dirigés ou peut-être même salariés par eux.

D A L M A T I E.

De Raguse, le 16 fructidor.

Hier il arriva ici un *avis* de Constantinople, avec des dépêches pour notre gouvernement. La Porte nous enjoint de rassembler nos milices, & de nous mettre en état de défense. On nous promet l'assistance de la part d'une grande puissance. Les troupes qu'elle enverra seront munies d'un firman de S. H., en conséquence duquel elles resteront en garnison dans notre ville. On ignore encore si ces troupes seront turques, russes, ou autrichiennes. Nous avons été aussi requis de rassembler des vivres & de former des magasins. Le consul français a demandé au sénat qu'on lui communiquât le contenu de ces dépêches; il a éprouvé un refus.

A L L E M A G N E.

De Wesel, le 8 vendémiaire.

La nuit dernière, il arriva un courrier de Potsdam, avec des dépêches du duc de Brunswick, contenant l'ordre de rappeler aussi-tôt les sémestriers des régimens qui composent notre garnison. Les troupes qui sont à Hamm ont reçu pareille injonction. Le 21, le Landgrave de Hesse-Cassel avoit reçu une estafette de Berlin, & dans la même soirée il se mit en route pour cette ville.

On assure que six régimens hanovriens vont se rendre par Hambourg & Bremen en Angleterre; ils sont, dit-on, destinés à former la garnison de Gibraltar, les troupes anglaises qui sont actuellement dans cette forteresse devant être employées à une expédition dans la Méditerranée, conjointement avec le corps qui est en Portugal sous les ordres du général Stuart.

Bulletin de Rastadt, du 12 vendémiaire.

M. le baron d'Albini est de retour d'Aschaffenbourg. C'est demain que les ministres français doivent donner leur ré-

ponse: on l'attendoit dès hier. Elle sera, dit-on, fort conciliante, car ils montrent plus que jamais des intentions pacifiques.

Le baron de Gemmingen, député de la noblesse immédiate des trois cercles au congrès, tient un rang distingué parmi ceux de sa classe. Il étoit ministre du margrave d'Anspach & de Bareuth, avant que ce prince abdiquât en faveur du roi de Prusse à qui sa succession étoit dévolue. Il s'est montré dans ce poste digne d'un prince que ses anciens sujets regrettent encore. Depuis sa retraite, il a vécu dans ses terres, où il fait beaucoup de bien à ses vasseaux. Il n'a pas la tache originelle de la noblesse allemande, la morgue & la hauteur. Doux, poli, affable, il se fait aimer & estimer de tout le monde. Il est riche, généreux, & nullement ennemi des idées libérales.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 1^{er} vendémiaire.

On savoit qu'il existoit un cartel d'échange pour les prisonniers français & anglais; mais on n'en connoissoit pas encore les conditions. Les voici telles que les donnent nos journaux les mieux instruits.

1°. L'échange sera fait homme pour homme, rang pour rang, au choix des gouvernemens respectifs.

2°. Si l'une des deux nations a plus d'officiers prisonniers que l'autre, elle pourra donner en échange le nombre convenu de soldats ou de matelots pour chaque officier.

3°. Les enfans au-dessous de douze ans, les passagers, les femmes, les chirurgiens, les interprètes, les secrétaires, les invalides, & en général tous ceux qui ne seront pas portés au contrôle de la marine ou de l'armée, ou qui seront incapables de servir, seront renvoyés sans échange & sans avoir égard à leur nombre & à leur qualité.

4°. Seront mis en liberté & renvoyés sur leur parole jusqu'au moment où ils seront échangés, tout les officiers à brevet, soit dans la marine, soit dans l'armée de terre, tous ceux des corsaires au-dessus de 14 canons, & des vaisseaux marchands de 80 tonneaux. Dans ces deux dernières classes, l'échange se fera à raison de quatre officiers pour cent hommes.

5°. Les officiers renvoyés sur leur parole seront obligés de présenter tous les deux mois, au commissaire de la nation dont ils sont prisonniers, un certificat signé des magistrats, attestant le lieu de leur résidence; ils ne pourront en changer sans en prévenir ledit commissaire.

6°. Le passage des prisonniers de guerre n'aura lieu que par les ports de Douvres & de Gravelines.

7°. Le présent cartel subsistera, ainsi qu'il est maintenant établi, jusqu'à ce qu'un des deux gouvernemens croie devoir l'annuller ou le suspendre.

Il a été convenu verbalement que le major-général Coote seroit échangé sur-le-champ contre le citoyen Heritier, qui commandoit l'*Hercule*.

On va ouvrir à la banque un bureau pour le rachat de la taxe des terres.

Les contributions volontaires montent à 1,506,992 liv. sterl., outre 821,459 liv. qui ont été payées en avance sur les taxes.

Les gros tems que nous avons éprouvés dernièrement ont obligé lord Bridport à abandonner sa station.

L'amirauté a ordonné qu'on équipât promptement six frégates à Portsmouth.

On vient de faire une émission considérable de billets de péchiquier, payables au mois de juillet prochain; ils perdent $\frac{1}{4}$ pour cent.

L'escadre de sir Alan Gardner sera dans peu de jours en état d'aller joindre la flotte du canal.

Les débats du parlement d'Irlande font concevoir encore les plus grandes craintes pour la sûreté de ce pays. Nous lisons dans le journal du gouvernement que les rebelles sont encore très-forts dans le Connaught; qu'ils sont maîtres de tout le Tyrawley, & qu'ils ont pris la ville de Westport. Castlebar craint même de retomber entre leurs mains. Ils doivent leurs succès à l'imprudence avec laquelle on a pris toutes les troupes pour poursuivre les 600 français, & laissé par-là le Connaught en proie aux insurgens.

Le journal de Dublin, du second jour complémentaire, avoue que Holt, loin d'être pris, est encore à la tête d'un parti considérable dans le Wicklow.

Les papiers d'Amérique, jusqu'au 29 thermidor, annoncent qu'on y est occupé à construire & armer neuf frégates, douze corvettes & plusieurs autres bâtimens.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Bâle, le 11 vendémiaire.

On vient de découvrir une conspiration tramée par des étrangers, des prêtres & des oligarques, & tendante à délivrer les prisonniers d'état détenus à la citadelle d'Arbourg, auxquels on fera sous peu le procès. Un nommé Steiger (de Zolique) a adressé au commandant d'Arbourg une lettre violente, dans laquelle il le sommoit de mettre sur-le-champ tous les prisonniers en liberté, sans quoi il seroit attaqué par plusieurs milliers de suisses & taillé en pièces avec toute sa garnison. Steiger a été mis en état d'arrestation, & on a examiné ses papiers, qui, dit-on, compromettent beaucoup de personnes très-influentes sous l'ancien régime. Un ci-devant grand tribun de Zurich vient aussi d'être arrêté, pour avoir participé au complot. On espère parvenir à la découverte de plusieurs autres coupables, parmi lesquels il y a, assure-t-on, beaucoup de prêtres, qui emploient tous les moyens possibles pour sauver les chefs de la dernière insurrection dans les petits cantons, qui n'ont été que leurs agens.

Le ci-devant prince-abbé de Saint-Gall a adressé une longue circulaire latine à tous les moines & prêtres qui dépendoient de lui, & dans laquelle il leur ordonne de ne pas prêter le serment civique exigé par la loi. Il a même écrit au gouvernement, qu'il n'étoit autorisé à demander la prestation de ce serment, que lorsque tous les différens existans avec la maison d'Autriche seroient applanis.

Le directoire est installé à Lucerne & y a rouvert ses séances sous la présidence du citoyen Ochs. Plusieurs représentans y sont également arrivés; les autres y sont attendus incessamment.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DE PARIS, le 17 vendémiaire.

Le directoire exécutif vient de charger Pléville-le-Peley, ci-devant ministre de la marine, d'une mission particulière pour Corfon. On croit que c'est pour y organiser la marine française. Il doit partir sur-le-champ.

— On a fermé hier le salon d'exposition des tableaux du Muséum.

— C'est le citoyen Turgan, aîné, qui remplace Courtin dans la place de chef du bureau des émigrés, auprès du ministère de la police.

— La police a fait cerner avant-hier le théâtre du Vaudeville; plus de trois cents personnes y ont été ar-

rêtées. La force armée qui les conduisoit au bureau central étant insuffisante pour les surveiller, une centaine environ d'entr'eux ont rompu le cordon au détour des rues & se sont échappés.

— Décadi prochain, le citoyen Brissy fera à Belle-Vue, l'ascension équestre promise depuis long-tems.

— Les ministres Français ont renoncé au territoire de Kell & de Cassel, en faveur du corps germanique. Nous ferons connoître le texte de cette nouvelle note.

— On continue à annoncer, comme certain, le second débarquement de nos troupes en Irlande.

— On assure qu'il y a encore, en ce moment, dans la rade de Brest une forte escadre de vaisseaux de ligne, prêts à recevoir des troupes & à appareiller au premier signal.

— Le général Humbert a écrit au directoire exécutif la lettre suivante, datée de Liuthfield, le 2 vendémiaire:

« Citoyens directeurs, après avoir obtenu les plus grands succès & fait triompher les armes de la république française pendant mon séjour en Irlande, j'ai enfin succombé sous une force majeure de 30 mille hommes de troupes, commandées par le lord-Cornwallis.

Je suis prisonnier de guerre sur ma parole d'honneur.

Signé, HUMBERT.

— Le général Bessiere, qui commandoit à Liege, passe à Brest.

— Le général Chateau, nouveau commandant de Paris, est entré depuis hier en fonctions; il étoit, depuis trois ans, à Nancy.

— Le landgrave de Hesse-Cassel a nommé M. Kopp, pour son chargé d'affaires à Paris; il y est arrivé.

— Grouvelle est parti d'Hambourg, le premier vendémiaire, pour se rendre à son poste de Copenhague.

Lamarque, destiné pour Stockholm, reste toujours à Hambourg, ce qui semble annoncer quelque difficulté de la part de la cour de Suede.

— Les barrières destinées à la perception du droit de passe, ont été abattues à Tarbes. Cette ville a en conséquence été déclarée en état de siège.

— L'amiral Nelson est arrivé à l'isle de Rhodes pour y réparer ce qui lui reste de son escadre.

— Le comte de Cobentzel est arrivé à Pétersbourg. Il y a, dans plusieurs conférences, réchauffé les fureurs contre-révolutionnaires de Paul 1^{er}. & enflammé son zèle pour la nouvelle coalition.

— Le ci-devant prince de Condé vient d'épouser la ci-devant princesse de Monaco, avec laquelle ses liaisons étoient depuis long-tems connues.

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Lettre écrite au directoire exécutif, le 1^{er} vendémiaire de l'an 7, par l'administration centrale du département du Mont-Terrible.

Citoyens directeurs,

Recevez pour étrenne de ce premier de l'an, l'hommage que nous vous offrons du bordereau que nous a transmis le receveur général de ce département. Il est la preuve que toutes les contributions directes dûes jusqu'à présent par nos administrés, se trouvent acquittées. Qu'il soit pour eux & pour nous un titre à votre bienveillance.

Salut & respect,

Signés, Simonin fils, président; Wildermo, Kauffmann, L. Loetschet, & St.-Viard, secrétaire en chef.

C O R P S L E G I S L A T I F
C O N S E I L D E S C I N Q C E N T S .

Présidence du citoyen JOURDAN.

Séance du 17 vendémiaire.

Le conseil prononce sur les opérations de plusieurs assemblées primaires des départemens de Lot & Garonne & de la Haute-Loire.

Un membre a la parole pour une motion d'ordre : Vous avez pris hier, dit-il, une résolution qui accorde une pension de 2,600 francs à la veuve du contre-amiral Vanstabel. Cette somme est le *maximum* des pensions que la loi accorde aux veuves des militaires qui se sont le plus distingués au service de la patrie. Je vois bien que le contre-amiral Vanstabel a servi avec honneur, mais je ne vois pas qu'il se soit distingué par quelque action. Je crois même qu'il conviendrait de réduire la pension que vous avez accordée à la somme de 1200 francs. Je demande donc le rapport de votre résolution, ou bien le renvoi à votre commission.

Le rapporteur est absent. Le conseil se borne à suspendre l'envoi de la résolution au conseil des anciens.

Organe d'une commission spéciale, Savary, fait un rapport sur un référé du tribunal de cassation relatif à l'article 7, de la loi du 21 brumaire. Cet article porte, que ceux qui seront convaincus d'avoir recélé des déser-teurs, seroit dénoncés par l'accusateur public, au tribunal criminel. La constitution & la loi du 3 brumaire, sur les délits & les peines, déclarent que les tribunaux criminels ne peuvent prononcer que sur les actes d'accusations, rédigés par le directeur du jury & admises par le jury. La loi du 21 brumaire sembloit avoir violé ces dispositions, puisqu'elle ordonne à l'accusateur public de dénoncer les coupables directement au tribunal criminel.

Le rapporteur rappelle que l'intention du législateur n'a pas été d'innover, mais de donner plus d'activité à la surveillance de l'accusateur public, sur les officiers subordonnés. Il présente le projet suivant :

« Lorsqu'un individu compris dans l'article 7 de la loi du 21 brumaire, titre 2, est dénoncé à l'accusateur public, il ne peut être poursuivi par le tribunal criminel que sur un acte d'accusation dressé par le directeur du jury & admise par les premiers jurés. »

Quelques membres demandent l'ajournement.

Le conseil déclare l'urgence & adopte le projet.

Le président annonce qu'une commission demande un comité général.

Le conseil se forme en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen DECOMBEROUSSE.

Séance du 17 vendémiaire.

Rubat fait approuver une résolution du 22 fructidor, qui déclare valables les élections faites par l'assemblée primaire & communale de Nogent-le-Rotrou, département d'Eure & Loir tenue dans la salle du ci-devant collège, & annule celles de l'assemblée scissionnaire réunie dans la salle des Halles.

Tronchet fait un rapport sur la résolution du 22 sidor, qui détermine à compter de quelle époque la loi du 12 vendémiaire an 4, & celles antérieures qui n'avoient pas encore été publiées alors, ont été exécutées dans les neuf départemens réunis; il propose de la rejeter, attendu qu'elle contient des dispositions rétroactives. — Impression & ajournement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution du 27 fructidor, relative au paiement des arrérages du second semestre de l'an 6.

Picault combat la résolution; il voudroit qu'on lient payer le dernier semestre de l'an 6, suivant le mode prescrit par la résolution, on acquittât le second semestre de l'an 5, afin de ne pas inspirer des craintes aux créanciers de l'état sur les arrérages antérieurs.

Gorneau défend la résolution. Il n'y trouve aucun inconvénient de forme qu'on lui a reprochés; il demande si le conseil ne vent pas l'approuver de suite, qu'il ajourne jusqu'après l'impression des objections de Picault.

Leverdât-Fombelle & Lacuée combattent la résolution. Ils trouvent que c'est manquer à la foi promise que de payer en papier des hommes que la loi du 9 vendémiaire a associés aux rentiers en écus; que c'est sur l'arrière des contributions que doit être payé l'arriéré des rentes que ce seroit favoriser l'agiotage que d'émettre sur-le-champ une quantité de bons assez considérable pour payer les 145 millions qui sont dus aux rentiers.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 17 vendémiaire.

Amsterdam 59 $\frac{5}{8}$, 60 à 60 $\frac{1}{2}$.	Rente viagère 18 f. 50.
Idem cour. 56 $\frac{7}{8}$, 57 $\frac{3}{4}$.	Rente provis. 18 f. 75.
Hambourg 194, 192.	Tiers cons. 17 f. 75.
Madrid 11 f. 50 à 50 c.	Bon 2/3 2 f. 50.
Mad. effect. 14 f. 56 à 60 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 2 f. 25.
Cadix 11 f. 56 à 50 c.	Bon $\frac{1}{4}$ 2 f. 10.
Cad. effect. 14 f. 56 à 50 c.	Or fin 104.
Gènes 97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg. 50 f. 75.
Livourne 105 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise 97 f. 50.
Bâle pair, 1 $\frac{1}{4}$ à 1 per.	Piastre 5 f. 40.
Geneve 3 per.	Quadruple 81 f. 75.
Lyon pair 15 j.	Ducat d'Hol. 11 f. 75.
Marseille pair 10 j.	Guinée 26 f. 40.
Bordeaux pair 15 j.	Souverain 35 f. 10.
Montpellier pair 8 j.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 310 fr. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sucre de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 3 f. 10 c. — Coton des îles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 10 c.

Les Préjugés détruits, par J. M. Lequinio, membre de la Convention nationale de France & citoyen du globe; avec cette épigraphe: *Dire toujours et dire franchement la vérité, c'est s'exposer à la calomnie et aux haines; mais plaire n'est pas à quoi je compte. être utile est mon but.* Troisième édition revue & corrigée par l'auteur & ornée de son portrait, 1 vol. in-8°. Prix, 2 fr. 50 cent. & 25 cent. franc de port. A Paris, chez Morin, libraire, rue de Saint-Nicolas, n°. 4, quartier Saint-André-des-Arts.

A. FRANÇOIS.